

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 7 juillet 2014**

**n° 2**

**page 1/3**

**RAPPORTEUR : Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Création de commissions internes**

*L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales permet aux communes de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.*

*Trois commissions sont proposées pour animer la vie municipale. La commission générale des finances ayant été créée par délibération n°13 du conseil municipal du 17 avril 2014, il est proposé de créer deux autres commissions comme suit :*

- commission développement (urbanisme, renouvellement urbain, logement, voirie et dénomination de rues, aménagement urbain, relations avec les commerçants, développement durable, eau, cadre de vie)*
- commission vivre ensemble (culture, sports, jeunesse, éducation, social, sécurité, prévention et médiation, handicap, relations internationales, vie associative)*

*Ces commissions seront présidées par le maire.*

*Elles seront composées :*

- de 15 membres pour la commission Développement ;*
- de 24 membres pour la commission Vivre ensemble.*

*\* \* \* \* \**

**VU** l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer des commissions pour permettre le bon fonctionnement de la commune,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer les commissions suivantes :
  - commission Développement (urbanisme, renouvellement urbain, logement, voirie et dénomination de rues, aménagement urbain, relations avec les commerçants, environnement, eau, cadre de vie)*
  - commission Vivre Ensemble (culture, sports, jeunesse, éducation, social, sécurité, prévention et médiation, handicap, relations internationales, vie associative)*

- de la composition suivante pour chacune des commissions :

- *Commission Développement* : 15 membres ;
- *Commission Vivre Ensemble* : 24 membres.

- de désigner les membres suivants :

- Commission développement :
  - Président : Monsieur Jean-Pierre ABELIN
  - Membres :
    - Maryse LAVRARD
    - Jean-Michel MEUNIER
    - Béatrice ROUSSENQUE
    - Gilles MAUDUIT
    - Evelyne AZIHARI
    - Laurence RABUSSIER
    - Hubert PREHER
    - Frédéric BRAILLARD
    - Adrien LAURENDEAU
    - Thomas BAUDIN
    - Dominique PESNOT-PIN
    - Françoise MERY
    - Gilles MICHAUD
    - Myriam METAIS
  
- Commission Vivre Ensemble
  - Président : Monsieur Jean-Pierre ABELIN
  - Membres :
    - Anne-Florence BOURAT
    - Chantal PETIT
    - Corine FARINEAU
    - Mohamed BEN EMBAREK
    - Yasin ERGÜL
    - Thomas BAUDIN
    - Gaëtane MESLEM
    - Philippe MIS
    - Ahmed BEN DJILLALI

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 7 juillet 2014**

**n° 2**

**page 3/3**

- Françoise BRAUD
- Adrien LAURENDEAU
- Nelly CASSAN-FAUX
- Daniel BEAUDEUX
- Elisabeth PHILIPPONNEAU
- Stéphanie COTTEREAU
- Jean-Claude GAILLARD
- Aurélie LEBORGNE
- yvon GANIVELLE
- Katherine WEINLAND
- Pierre BARAUDON
- Gilles MICHAUD
- Françoise MERY
- Laure BRARD

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 15/07/2014 n° 6830

Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER